

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTRÉAL, 1^{ER} AOUT 1884.

No. 6.

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Acte incorporant la Société d'Hygiène de la Province de Québec.

Attendu que Mr Norbert Fafard, médecin et professeur de chimie à l'Université-Laval; Alp. B. Larocque, médecin et officier de santé de la cité de Montréal; Chs. A. Pfister, professeur de Chimie à l'école polytechnique; Jean D. Rolland, libraire et échevin de la cité de Montréal; J. Grenier, marchand et aussi échevin de la cité de Montréal; Adolphe Lévesque, architecte; Henry R. Gray, pharmacien; J. J. Maxime Beausoleil, médecin agrégé de l'école de médecine et de chirurgie; L. H. Archambeault, avocat; A. A. Foucher, médecin et professeur d'Ophtalmologie à l'Université-Laval; J. E. Vannier, ingénieur civil; J. I. Desroches, médecin; R. Préfontaine, avocat et échevin de la cité de Montréal; Ls. Laberge, médecin; Jean Zéphirin Resther, architecte; Naz. Bourgoin, avocat; Jos. L. Archambeault, avocat, tous de la cité de Montréal, et Séverin Lachapelle médecin de la ville de St-Henri et professeur d'Hygiène à l'Université-Laval, ont représenté, par leur requête qu'il est expédient de promouvoir les intérêts sanitaires de la province de Québec et de vulgariser par tous les moyens possibles les préceptes et les principes d'hygiène comme aussi de fournir aux autorités

toutes les informations qui peuvent contribuer à supprimer l'envahissement des produits falsifiés et de collectionner les statistiques vitales dans la province de Québec, et qu'ils ont demandé un acte d'incorporation pour donner suite à ces divers projets, et attendu qu'il est à propos d'accéder à la demande contenue dans leur requête; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1o. Messieurs Norbert Fafard, Alp. B. Larocque, Chs. A. Pfister, Jean Damien Rolland, Jacques Grenier, Ad. Lévesque, H. R. Gray, J. W. Mount, J. M. Beausoleil, Ls. Henri Archambeault, A. Achille Foucher, J. E. Vannier, J. I. Desroches, R. Préfontaine, Ls. Laberge, J. Z. Resther N. Bourgoin, J. L. Archambeault et Sev. Lachapelle, ainsi que les autres personnes qui deviendront en vertu du présent acte membres de la compagnie ou société incorporée par le présent acte, sont par le présent, constitués en corps politique et incorporés sous le nom de : Société d'Hygiène de la Province de Québec, et auront en cette qualité tous les pouvoirs nécessaires pour donner effet à l'objet de leur incorporation et tous les pouvoirs inhérents à une corporation semblable.

2o La société sera administrée par ses officiers et par un bureau de huit directeurs.